



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **20 juin 2023** à l'école Esdras-Minville située au 18, rue St-François-Xavier Est à Grande-Vallée et via la plateforme teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Anik Truchon (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Madame Patricia Banville (administratrice) Madame Claudie Malouin (administratrice) Madame Carline Minville (administratrice) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général) Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Madame Pascale Déry (administratrice) Monsieur Frédéric Côté (administrateur) Madame Josée Roussy (administratrice)
ABSENT(S)	Madame Alexandra Girard (administratrice) Monsieur André Hughes (administrateur non-votant)
PERMANENCE	
INVITÉ(S)	

---

## 1.0 GÉNÉRAL

### 1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

### 1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

### 1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau constate le quorum et fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2306-063

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de monsieur Antonio J. Blouin, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **1.4 Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.

#### **1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2023**

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

**CA-2306-064**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal:

Aucun suivi.

#### **1.6 Responsable du traitement des plaintes – Nomination**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de chaque centre de services scolaire doit nommer parmi les membres de son personnel un responsable du traitement des plaintes;

**CONSIDÉRANT** que l'entrée en fonction du responsable du traitement des plaintes est prévue le 28 août 2023;

**CA-2306-065**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur Yves Marcotte responsable des plaintes auprès du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

#### **1.7 Projet de Loi 23**

**CONSIDÉRANT** que la composition des conseils d'administration reflète les besoins du milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'en respect des règles de nomination, les comités de parents doivent pouvoir désigner une personne de leur choix;

**CONSIDÉRANT** que des assouplissements dans la Loi doivent être envisagés lors de la vacance d'un poste de membre parent;

**CA-2306-066**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration transmette une correspondance au ministre de l'Éducation afin de le sensibiliser à la question de la désignation des membres parents à la table du conseil d'administration des centres de services scolaire.

Que le conseil d'administration adopte le projet de lettre présenté et lu par monsieur Frédéric Côté.

#### **1.8 Compte-rendu du comité de vérification**

Le président du comité, monsieur Antonio J. Blouin, informe les membres de l'assemblée que le comité de vérification a tenu une rencontre portant sur la révision budgétaire, sujet qui sera également traité en cours de séance du conseil. Le comité recommandera l'adoption de ce point.

### **1.9 Compte-rendu du comité des ressources humaines**

Le président du comité des ressources humaines, monsieur Frédéric Côté, mentionne que la dernière rencontre du comité a permis de définir le mandat du comité des ressources humaines, projet qui sera d'ailleurs soumis pour approbation à la présente séance.

### **1.10 Mandat du comité des ressources humaines**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique; un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité des ressources humaines ont procédé à une mise à jour du mandat complémentaire alloué audit comité;

**CONSIDÉRANT** que les propositions ajoutées au mandat complémentaire du comité respectent les principes de la *Loi sur l'instruction publique*;

- Établir les règles de régie interne du CRH prévoyant au moins 3 réunions par année scolaire (LIP 195);
- Revoir et recommander au CA les éléments de délégation des pouvoirs ayant trait à la gestion des ressources humaines;
- Revoir et recommander au CA les critères de sélection des directeurs d'établissement (LIP 193.1);
- Revoir et recommander au CA de nommer un directeur général ou un directeur général adjoint, le suspendre, le congédier, résilier son mandat (LIP 198);
- Revoir et recommander au CA la politique d'évaluation annuelle de la direction générale;
- S'enquérir, au moins annuellement, de la performance de l'organisation en matière d'attraction, de rétention et de développement des ressources humaines ainsi qu'en matière de santé et sécurité au travail. Voir à la mise en place de mesures appropriées par la direction générale;
- S'enquérir, au moins annuellement, de l'état des relations de travail et du climat de travail.

CA-2306-067

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Claudie Malouin **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration adopte le mandat actualisé du comité des ressources humaines.

### **1.11 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique**

Monsieur Galipeau, président du comité de gouvernance et d'éthique dresse un résumé de la dernière rencontre du comité qui a surtout porté sur la définition du mandat du comité et sur l'autoévaluation des séances du conseil d'administration et sur le suivi par les administrateurs de la formation obligatoire offerte par l'ÉNAP et de l'autoévaluation des séances du conseil d'administration.

Il a informé le conseil des principaux constats relatifs à ces sujets.

### **1.12 Calendrier des rencontres du conseil d'administration 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement sur les « Règles de fonctionnement du conseil d'administration » lors de la séance du 13 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de planifier les rencontres du conseil d'administration pour la prochaine année scolaire;

CA-2306-068

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Carline Minville **ET APPUYÉE** de monsieur Antonio J. Blouin, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'administration (séances ordinaires) pour l'année 2023-2024.
- Que dès son adoption par le conseil d'administration, le calendrier des séances régulières pour l'année 2023-2024 soit diffusé sur le site WEB du centre de services scolaire.

#### **1.13 Entente de partenariat pour le prêt d'un téléphone satellite**

**CONSIDÉRANT** que l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite mettre à la disposition des écoles du centre de services scolaire des Chic-Chocs, un téléphone satellite;

**CONSIDÉRANT** que l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite avoir comme partenaire le Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de l'entente est d'augmenter l'accessibilité et la pratique durable d'activités sportives et de plein air dans la région;

CA-2306-069

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Carline Minville **ET APPUYÉE** de monsieur Félix Guay-Vachon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration autorise la direction générale à signer le projet d'entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et délègue à la direction générale le pouvoir de signer les ententes subséquentes portant sur les équipements.

#### **1.14 Hommage aux administrateurs sortants**

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau souligne le départ de deux membres du conseil qui terminent leur mandat cette année. Afin de souligner leur contribution, une plaque commémorative est remise à mesdames Anik Truchon et Alexandra Girard.

#### **1.15 Prolongation du mandat de la protectrice de l'élève**

**CONSIDÉRANT que** la Loi sur le protecteur national de l'élève, sanctionnée en juin 2022, prévoit la nomination, par le gouvernement, d'un protecteur national de l'élève ainsi que la nomination, par le ministre de l'Éducation, de protecteurs régionaux de l'élève;

**CONSIDÉRANT que** le protecteur national de l'élève dispose d'un délai d'un an pour mettre en place son organisation et la rendre opérationnelle dès septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer une continuité dans les services d'orientation et de traitement des demandes d'informations et d'accompagnement aux plaintes;

CA-2306-070

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de monsieur Frédéric Côté, il est résolu à l'unanimité de reconduire le contrat de madame Lise Bernatchez à titre de protectrice de l'élève jusqu'au 31 août 2023.

#### **1.16 Période de questions du public**

Une question en provenance du public de la part de monsieur Guillaume Bérubé fait état des surplus budgétaires du centre de services scolaire et celui-ci se questionne à savoir comment ces surplus peuvent-ils être utilisés. À cette question du public, la présidente donne la parole à monsieur Martin Roy, directeur du service des ressources financières afin

qu'il puisse éclaircir le point. Monsieur Roy informe l'assemblée que le centre de services scolaire ne peut s'approprier les surplus enregistrés au budget annuel du centre. En effet, le centre doit obtenir l'autorisation du ministère pour l'utilisation d'une partie seulement du surplus annoncé.

## **2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.1 Structure administrative du personnel d'encadrement 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** le règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

**CONSIDÉRANT** les articles 96.8, 96.9, 110.5 et 110.6 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les avis des membres de la direction générale par intérim;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire;

**CONSIDÉRANT** les consultations auprès des comités des relations professionnelles de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des directeurs d'école de la Gaspésie (ADEG);

**CONSIDÉRANT** le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, les membres employés doivent se retirer lors de la présentation et des discussions entourant les questions concernant leurs conditions de travail et celles des autres catégories d'emplois;

**CONSIDÉRANT** que le retrait des membres employés sera consigné au procès-verbal;

CA-2306-071

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Josée Roussy **ET APPUYÉE** de monsieur Antonio J. Blouin, il est résolu à l'unanimité d'adopter la structure administrative du personnel d'encadrement 2023-2024.

### **2.2 Plan d'engagement vers la réussite des élèves (PEVR)**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1; 2;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'engagement pour la réussite des élèves a procédé à des consultations auprès notamment du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissement, des enseignants et des autres membres du personnel de même que les élèves ainsi que les partenaires du milieu;

CA-2306-072

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs approuve le plan d'engagement vers la réussite des élèves (PEVR) pour l'année 2023-2027.

### **2.3 Reddition de compte de la direction générale**

Madame Josée Synnott, dresse un bilan du plan d'action pour l'année scolaire 2022-2023.

### 3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

#### 3.1 *Plan d'organisation scolaire 2023-2024*

Madame Isabelle Gagné présente la version 2 du plan d'organisation scolaire 2023-2024

### 4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### 4.1 *Calendrier 2023-2024 du programme Montage de lignes électriques et télécommunications*

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CA-2306-073

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier scolaire du programme **Montage de lignes électriques et de télécommunications** 2023-2024 du Centre de formation de La Haute-Gaspésie, SEAFP-2223-013 (2023-05-11), version 1.

### 5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

#### 5.1 *Révision budgétaire du 31 mars 2023*

**CONSIDÉRANT** que l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du budget 2022-2023 lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT** un surplus anticipé supérieur à 850 000 \$;

**CONSIDÉRANT** les principaux écarts avec le budget initial sont en lien avec la révision de la subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), les postes non comblés, les soldes résiduels des mesures dédiées et protégées;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport du service des ressources financières (SRF) datant du 30 mai 2023 indique que le solde sur les mesures protégées et dédiées est de 2,5 M\$ ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement le surplus du Centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** que des efforts seront déployés afin d'équilibrer les revenus et les dépenses dans le but d'optimiser l'offre de services d'ici le 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification d'accepter la mise à jour budgétaire au 31 mars 2023;

CA-2306-074

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de monsieur Frédéric Côté, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget révisé tel que présenté au document **SRF2223-003\_MÀJ budgétaire\_2023-03-31**, daté du 31 mars 2023.

## **5.2 Adoption des règles de répartition et des annexes A et B**

**VU** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées au Comité de consultation des ressources (CRR);

**CONSIDÉRANT** qu'aucune modification n'a été apportée aux documents en annexes;

**CA-2306-075**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité d'adopter les Règles de répartition des ressources entre les entités du Centre de services scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 et d'adopter les annexes A et B portant respectivement les numéros SRF2324-004, daté du 25 avril 2023, version 1, SRF2324-004A, daté du 25 avril 2023, version 1, et SRF2324-004B, daté du 25 avril 2023, version 1.

## **5.3 Signatures aux comptes bancaires**

**CONSIDÉRANT** les changements survenus au niveau de la direction générale;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'avoir 2 signataires;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement, seul le directeur des ressources financières est signataire;

**CONSIDÉRANT** que le registre des signataires aux comptes bancaires doit être actualisé ;

**CA-2306-076**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Claudie Malouin **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité de :

- De nommer madame Josée Synnott (directrice générale par intérim) comme signataire aux comptes bancaires du Centre de services scolaire des Chic-Chocs auprès de son institution financière et pour l'ensemble des comptes d'opérations ainsi que pour le service de gestion de Carte Visa;
- De retirer, messieurs Bernard D'Amours et Yvan Gauthier et madame Deslilas Fournier auprès de tous les comptes d'opérations;
- De retirer, messieurs Claude Petitpas et Martin Savoie ainsi que madame Deslilas Fournier auprès du service de gestion de Carte Visa.

## **6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Plans d'effectifs - soutien et professionnel**

**CONSIDÉRANT** l'article 87 du règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

**CA-2306-077**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de monsieur Frédéric Côté, il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan des effectifs pour le personnel de soutien et professionnel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

## 7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

### 7.1 Contrats transporteurs (autobus et berlines)

#### ▪ Berlines

**CONSIDÉRANT** la non-conformité observée aux contrats avec les transporteurs de berlines au transport scolaire des élèves du secteur du Centre de services scolaire des Chic-Chocs qui ont été entérinés à la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement des contrats est négocié annuellement;

**CONSIDÉRANT** que les contrats avec les transporteurs de berlines sont paraphés selon un modèle de contrat type rédigé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec, et ce, en conformité avec les Lois et règlements sur le transport des élèves;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif de transport lors de la séance du 31 mai dernier;

CA-2306-078A

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs procède à une résolution parapluie afin d'entériner les contrats avec les transporteurs de berlines ci-nommés :

- Autobus des Monts inc. - 181 167,34\$
- Marlène Gasse - 28 196,27 \$
- Taxi Déry enr. - 188 791,06 \$

Pour un total de 398 154,67 \$

Ces contrats d'une valeur totale de 398 154,67 \$ sont valides pour une durée d'une année soit jusqu'en juin 2023.

#### ▪ Autobus

**CONSIDÉRANT** la non-conformité observée aux contrats avec les transporteurs locaux affectés au transport scolaire des élèves du secteur du Centre de services scolaire des Chic-Chocs et adoptés par résolution par le conseil d'administration lors de la séance du 13 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement des contrats avec les transporteurs locaux assure une stabilité du transport scolaire pour les six (6) prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que les contrats avec les transporteurs locaux sont paraphés selon un modèle de contrat type rédigé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec, et ce, en conformité avec les Lois et règlements sur le transport des élèves;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif de transport lors de la séance du 31 mai dernier;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la séance préparatoire du 13 juin 2023;

CA-2306-078B

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de monsieur Félix Guay-Vachon, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs procède à une résolution parapluie afin d'entériner les contrats avec les transporteurs locaux suivants :

Autobus Couture et Cahill inc.	71 630,34 \$
Autobus des Monts inc.	1 846 083,02 \$
Autobus Synnott inc.	590 973,27 \$
Transport E.R Chicoine inc.	383 175,12 \$
Transport Gustave Dupuis inc.	276 846,86 \$
Linda Chouinard	63 329,61 \$
Marcel Bilodeau	72 348,46 \$
Marcel Fournier	86 351,76 \$
Autobus Marlène Francoeur	58 518,00 \$
Transport Cahill inc.	168 328,42 \$
Transport Cathy Chicoine inc.	217 285,32 \$
Transport P.F Couture inc.	86 233,70 \$
Transport Russel Langlais & Fils inc.	356 765,51 \$
Les Investissements Victorice Boulay inc.	333 079,78 \$

Ces contrats d'une valeur totale de 4 610 949,17 \$ sont valides pour une durée de six (6) ans soit jusqu'en juin 2028 et seront indexés annuellement en lien avec les mesures de rajustement de prix dans les clauses d'indexation des contrats.

Avis est donné que la présente résolution adoptée par les membres du conseil d'administration concernant l'octroi des contrats avec les transporteurs en date du 20 juin 2023, annule les contrats soumis pour adoption lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 et ce sans droit de recours des parties concernées.

## **7.2 Acquisition de terrain - École Bois-et-Marées**

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs, par son conseil d'administration, a accepté l'offre d'achat d'une parcelle de terrain portant le numéro de lot 6 509 695 pour la somme de 27 693,88 \$, le tout sous la résolution CA-2302-50;

**CONSIDÉRANT** que l'offre d'achat est conditionnelle à une vérification diligente par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs ainsi qu'une autorisation d'acquisition du ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT** que la vérification diligente est satisfaisante pour la Société québécoise des infrastructures ainsi que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette vérification diligente, il a été relevé sur le lot à acquérir la présence de conduites d'égout et d'aqueduc desservant l'église;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis d'accorder une servitude pour ces conduites en faveur de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Tourelle;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation requiert une résolution du CA du Centre de services scolaire des Chic-Chocs autorisant l'acquisition du lot visé lors du dépôt de la demande d'autorisation pour l'acquisition du terrain;

**CONSIDÉRANT** le dépôt par Me Stéphanie Béland, notaire des projets d'actes de vente ainsi que de servitude;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de ce lot est essentielle pour les opérations normales de l'école des Bois-et-Marées;

**CA-2306-079**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Claudie Malouin **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

- Autorise l'acquisition du lot 6 509 695 de la Fabrique de Saint-Joachim-de-Tourelle pour la somme de 27 693.88 \$;
- Accorde une servitude pour les services d'aqueduc et d'égout à la Fabrique de St-Joachim-de-Tourelle;
- Autorise la direction générale à signer l'acte de vente ainsi que l'acte de servitude le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère de l'Éducation.

### **7.3 Prix des aliments aux cafétérias des écoles**

**CONSIDÉRANT** les consultations faites auprès des directions d'écoles C.-E.-Pouliot et Gabriel-Le Courtois;

**CA-2306-080**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité :

- QUE les prix pour un repas complet servi aux élèves et au personnel soient respectivement majorés à 8,25 \$ pour les élèves et à 10,50 \$ pour le personnel pour l'année 2023-2024;
- QUE soit approuvée la liste de prix des aliments à la carte, conformément au document ci-joint SRM2223-002, version 2, en date du 20 juin 2023 et que cette dernière soit respectée pour l'année 2023-2024.

### **7.4 Contrat de déneigement**

**VU** les appels d'offres publics diffusés sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date 1er juin 2023 et du 2 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue;

Soumissionnaire	Territoire du Centre de services	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes)	Conforme	Recommandation
Entreprise TMJ Inc.	Oui	279 000.00\$	320 780.25\$	Oui	✓
Les entreprises Énia Lafontaine	Oui	422 105.25\$	485 315.52\$	Oui	

**CA-2306-081**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité de retenir les services d'Entreprise TMJ Inc pour le contrat de déneigement du Centre Micheline-Pelletier , au montant de 279 000.00\$ , taxes non incluses (320 780.25\$ avec taxes), pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, et de mandater le directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

### 7.5 Amélioration de l'emplacement à l'école Saint-Rosaire

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2022-2023;

**VU** l'appel d'offres public diffusé sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 19 mai 2023 afin de retenir un entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes)	Conforme	Recommandation
9001-8839 Québec Inc.	Gaspé	Soumissionné 956 645,00 \$	Soumissionné 1 099 902,59 \$	Oui	
(Les Entreprises Allen Dumaresq)		<b>Négocié 810 860,00 \$</b>	<b>Négocié 932 286,29 \$</b>		Oui

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Tetra tech, experts professionnels dans le dossier.

CA-2306-082

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE**, par monsieur Antonio J. Blouin **ET APPUYÉE** de monsieur Frédéric Côté, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Les Entreprises Allen Dumaresq, afin de réaliser les travaux de réfection de l'entrée de service de l'école Saint-Rosaire, et de mandater le directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la réalisation des travaux.

### 8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

### 9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

### 10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

#### 10.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

La présidente mentionne avoir été en copie d'une correspondance adressée par un conseil d'établissement et veut s'assurer qu'un retour a été fait sur cette correspondance. La direction générale par intérim confirme qu'un suivi a été effectué.

#### 10.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim informe l'assemblée que plusieurs capsules vidéo ont été mise en ligne afin de promouvoir le recrutement de personnel. Ces capsules seront d'ailleurs diffusées au réseau TVA de l'Est du Québec.

#### 10.3 Nouvelle du comité de parents

Monsieur Frédéric Côté informe les membres de l'assemblée que le comité de parents a tenu deux rencontres le 9 mai et le 16 juin dernier. Lors de la rencontre du 9 mai, les membres ont entériné la nomination de madame Julie Pariseau à titre de membre du conseil d'administration pour un renouvellement de mandat. Plusieurs dossiers ont été abordés lors de la

rencontre de juin dont l'ébauche d'un plan de travail pour l'année 2023-2024.

## 11.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Plusieurs parents d'élèves de l'école de l'Escabelle étaient présents lors de la séance du conseil d'administration et ils ont manifesté leur opposition au plan d'organisation scolaire 2023-2024, qui selon eux, pénalise leur école. Ils mentionnent que l'école est un exemple de réussite malgré qu'elle soit en milieu avec un fort taux de défavorisation. Ils demandent de revoir les décisions du plan d'organisation qui concerne leur école. La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott s'adresse aux parents présents à l'assemblée et les informe des raisons qui sont à l'origine des changements annoncés. Elle tient à rassurer les parents et mentionne être à l'écoute de leurs besoins. Elle conclut en mentionnant qu'elle demeure disponible pour discuter de la situation.

## 12.0 FIN DE LA RENCONTRE

### 12.1 *Levée de la rencontre*

CA-2306-083

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Carline Minville **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu de lever la séance à 23 h 30.

---

Julie Pariseau  
Présidente de la rencontre

---

Yves Marcotte  
Secrétaire général